



# Mairie

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Réunion du 19 février 2024**

***L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.***

***Date de convocation : 15/02/2024***

***Présents : 11***

***Madame Lacaze a prévenu de son arrivée après 20 heures et a présenté ses excuses.***

***Secrétaire de séance : Madame Valérie Didier***

*Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant monsieur De Freitas pour son dévouement pour saler durant la période de neige et de verglas du mois de janvier. Cette opération a représenté 30 heures de travail.*

*Il remercie aussi l'ensemble des conseillers municipaux et plus particulièrement Messieurs Bordereau, De Freitas, Duchesne et Longuet pour le travail effectué dans l'atelier municipal. Une fenêtre a été ajoutée depuis et la porte en bois a été isolée.*

### ***1/ Désignation d'un/e secrétaire de séance***

*Madame Didier se propose en tant que secrétaire de séance.*

*Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle est élue secrétaire de séance.*

### ***2/ Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023***

*Aucune remarque n'étant formulée, c'est après avoir délibéré que le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.*

### ***3/ Nouvelle délibération pour le R.I.F.S.E.E.P.***

*Il a été demandé par le service de gestion comptable (S.G.C.) de Senlis de revoir la délibération concernant le R.I.F.S.E.E.P. attribué au personnel communal afin d'actualiser les textes et de mettre à jour les grades d'ayants-droits.*

*Il est rappelé que le R.I.F.S.E.E.P. regroupe un ensemble de primes et se décline en deux parties : I.F.S.E. (Indemnités de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) et C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel). Sur la commune de Borest, le R.I.F.S.E.E.P. est versé en trois fois (juin / septembre / décembre) et est égal à un treizième mois de salaire.*

*Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité que les conseillers approuvent la rédaction d'une nouvelle délibération du R.I.F.S.E.E.P.*

#### **4/ Délibérations sur les heures complémentaires/supplémentaires**

*Il est rappelé que lorsqu'un agent ne réalise pas un 35 heures/semaine, s'il effectue des heures en plus elles sont qualifiées « d'heures complémentaires » afin de compléter son temps de travail.*

*En revanche un agent à 35 heures, fera des heures supplémentaires.*

*Dans la proposition de travail faite à madame Pascal au mois d'octobre 2023, il avait été stipulé qu'une prime individualisée de 100 euros bruts lui serait versée à compter de janvier 2024 pour prendre en compte ses nouvelles responsabilités.*

*Lors de l'élaboration récente des payes de février, le S.G.C. a indiqué que cette prime n'entrait pas dans les primes alloués au personnel des fonctions publiques et qu'il fallait « transformer » ces 100 euros bruts en équivalent d'heures complémentaires.*

*En parallèle, la collectivité n'a prise aucune délibération sur les heures complémentaires et supplémentaires.*

*Après avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la prise de deux délibérations portant sur les heures complémentaires et sur les heures supplémentaires et le versement mensuel de 100 euros bruts en heures complémentaires à madame Pascal.*

*Le planning des agents communaux est distribué à chaque conseiller municipal.*

#### **5/ Délibération sur la circulation au croisement rue Elisabeth Roussel / rue du Madras**

*Afin de sécuriser le carrefour rue Elisabeth Roussel / rue du Madras il est envisagé d'installer un panneau « Stop » rue du Madras.*

*Monsieur Carpentier a été voir bon nombre de ses voisins et pour eux ce n'est pas la solution adaptée. Il propose une « zone de rencontre » limitée à 20 km/H tout en maintenant la priorité à droite, comme cela se fait dans beaucoup d'autres croisements du village.*

*Après de vifs échanges et après avoir délibéré à l'unanimité deux panneaux « Stop » seront finalement implantés rue Elisabeth Roussel et rue du Madras. Il s'agira d'une mesure provisoire de 6 mois et le conseil municipal en reparlera en septembre prochain.*

*Il est indiqué, qu'avec la création du lotissement du Grand Saint Père que la circulation dans ce secteur d'entrée de village devra de toute façon être réétudiée.*

*Enfin, il est rappelé que les borestois doivent respecter la vitesse de 30 km/H dans le village et faire particulièrement attention aux enfants aux abords de l'aire de jeux.*

#### **6/ Délibération pour la coupe de bois avec l'Organisme National des Forêts (O.N.F.)**

*La commune de Brest est propriétaire d'un massif forestier de belle taille (3.84 ha), du côté de la route départementale 330. où l'O.N.F. préconise la coupe de grumes, perches, houppiers et taillis.*

## **7/ Situation sur le R.P.I.**

*Le département de l'Oise pratique beaucoup de fermetures de classes pour la rentrée prochaine.*

*La classe de Montlognon et son école sont amenées à fermer.*

*Afin d'échanger sur le sujet, un groupe de parents a été reçu le mardi 13 février dernier par messieurs Patria et Sicard. Ont été évoqués la baisse des effectifs provoquant cette fermeture de classe inévitable.*

*Monsieur Longuet souhaite qu'à l'avenir les conseillers municipaux soient alertés et pas seulement lors des réunions de conseils municipaux.*

*Le prochain conseil d'école est le 22 mars.*

*Monsieur le Maire rappelle la répartition des frais du RPI sur les deux dernières années :*

*Année scolaire 2022/2023, la commune de Borest a dépensé pour son école 52130.70 euros et le coût par élève était de 1028.71 euros soit un total après répartition des charges entre communes de 38 412.12 de dépenses pour les enfants habitant Borest contre un coût par élève de 823.59 euros en 2021/2022 et un total dépenses des enfants de Borest de 35 694.33 euros sur un coût initial engagé par la commune de Borest de 47 920.57 euros. La hausse des coûts entre ces deux années scolaires est de 25 %.*

*Nous ajoutons à cela, sur l'année 2022/2023 une dépense d'informatique pour notre commune de 6573.63 euros soit un total pour Borest de 44 985.75 euros.*

*Pour ces élèves en primaire il faut également ajouter la participation de la commune à l'association APEM en charge de la restauration scolaire et du périscolaire : en 2023 elle était de 15 376 euros.*

*Aucune dépense n'est faite pour les élèves en secondaire ni les lycéens et le budget des aînés a été réduit de 35 % pour l'année 2023.*

## **8/ Situation de l'entretien des espaces verts en 2024**

*Monsieur Sicard a signé un contrat annuel avec l'entreprise Valois Paysages pour 11 tontes à 840 euros T.T.C. la tonte soit 9240 euros T.T.C. pour 2024.*

*Valois Emploi, met à disposition une personne pour 15 heures par semaine soit 60 heures par mois avec un taux horaire de 22 euros nets soit 15 840 euros nets à l'année.*

*L'agent communal en arrêt maladie nous coûte actuellement 333 euros par mois, environ 4000 euros.*

*La haie du tennis sera prise en charge par la commune pour 950 euros T.T.C.*

*Si on additionne tous les coûts on arrive à un total de 30 080 euros pour l'année 2024 alors qu'en période dite normale le coût de l'agent des espaces verts titulaire nous coûtait 36 538 euros. Une économie de +- 6500 euros est faite.*

## **9/ Travaux du village**

*Un lampadaire rue du Pont de Corne semble pencher, le Maire s'y rendra.*

*Monsieur Bordereau souligne que le ramassage des feuilles n'a pas eu lieu. Ce qui semble logique puisque l'ensemble des arbres a été taillé.*

*L'entreprise Soleus a contrôlé le multisports qui est conforme sauf au niveau du filet coupé. La commission se chargera de sa mise en conformité. La société Agorespace s'occupera du sablage. Le grillage donnant accès au cours de tennis est sans arrêt détérioré.*

*Les travaux de rénovation de la toiture de l'église ont débuté et un arrêté du maire a été pris interdisant l'accès à l'édifice jusqu'au 15 avril 2024. Les échafaudages ont été installés la semaine dernière et cette semaine les tuiles ont été enlevées pour partie.*

*3 tranches sont prévues et à chaque fois les étapes suivantes : retrait des anciennes tuiles / remplacement des liteaux / mise en place des nouvelles tuiles.*

*La commune gardera les tuiles pour combler les trous de voirie.*

*Une commission des travaux aura lieu jeudi 22 février. Seront abordés : les rideaux manuels automatiques pour l'école côté cour / les jeux de l'aire de jeux / les terrains de pétanque à rénover.*

## **10/ Point festivités**

*-Le nettoyage de la forêt aura lieu le dimanche 17 mars. Rendez-vous à la mairie à 10 heures puis un barbecue sera offert.*

*-Le samedi 13 avril la deuxième édition du loto aura lieu, deux pauses dinatoires auront lieu pour l'apéritif et également un barbecue.*

*-La fête du village aura lieu le 29/30 juin.*

*-La brocante le 8 septembre.*

*Une fiche récapitulative des événements organisés pour l'année 2024 sera distribuée dans chaque foyer.*

## **11/ Questions et Informations diverses**

*Un œuvre d'art appartenant à la commune de Borest a été dérobée dans les années 50 et été retrouvée par une conservatrice du conseil départementale. La procédure de restitution est en cours.*

*La révision du P.L.U. se poursuit. Le coût oscillera entre 13 000 et 15 000 euros. Le maire demande l'autorisation de réaliser des dossiers de demandes de subventions auprès de plusieurs organismes. Les conseillers municipaux y sont favorables.*

*Monsieur le maire a reçu différents prestataires pouvant accompagner la commune pour l'instruction des dossiers d'urbanisme à compter du 01<sup>er</sup> avril. Le coût sera de 2000 euros soit le double du cabinet actuel le SIMOH mais qui ne pourra plus travailler avec les communes extérieures au périmètre de son E.P.C.I.*

*L'application mobile intramuros est conseillée par messieurs Bianchini et Bordereau, madame Didier et le secrétariat regarderont en quoi elle consiste et ce qu'elle propose exactement.*

*La séance est levée à 23 heures, le prochain conseil municipal est le 8 avril 2024 à 20 heures.*

**Information de dernière minute :**

***Le recensement de la population est terminé. La population borestoise passe de 352 à 377 habitants.***